

INNATE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 2 691 835,70 euros
Siège social : 117 avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 2 JUIN 2016 SUR LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,
Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Pour rappel, les opérations suivantes ont été réalisées entre 2006 et 2008 :

1. Actions Gratuites₂₀₀₆

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 29 mars 2006, dans sa dix-neuvième résolution, a décidé de déléguer au Directoire, pour une durée de 38 mois à compter de ladite assemblée, la faculté d'attribuer gratuitement 800 000 actions nouvelles ou à émettre (les « Actions Gratuites₂₀₀₆ ») représentant à terme une augmentation de capital de 40 000 euros (en valeur nominale).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire, à l'occasion de sa réunion en date du 24 avril 2006, a attribué 751 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune à des salariés de la Société. 9 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ attribuées ont été annulées à la suite du départ de salariés.

Les Actions Gratuites₂₀₀₆ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 avril 2008. Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 30 avril 2008, a constaté l'acquisition définitive de 742 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ et l'augmentation de capital correspondante. Elles sont cessibles par les salariés depuis le 24 avril 2010.

2. Actions Gratuites₂₀₀₇

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 26 juin 2007, dans sa dix-septième résolution, a privé d'effet pour sa partie non utilisée, la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2006, sous sa dix-neuvième résolution.

La même Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2007 a, dans sa dix-septième résolution, décidé de déléguer au Directoire la faculté d'attribuer gratuitement au profit des membres du personnel salarié de la Société et dirigeants éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, 1 300 000 actions ordinaires, existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune (les « Actions Gratuites₂₀₀₇ »).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire a attribué 1 050 690 Actions Gratuites₂₀₀₇ à des salariés le 25 mars 2008. Suite au départ de salariés, 6 800 Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été reversées au plan en avril. 6 860 Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été de nouveau attribués à des salariés par le Directoire le 30 avril 2008.

Suite au départ d'un salarié, 750 Actions Gratuites₂₀₀₇ sont devenues caduques.

Les Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 25 mars 2010 puis le 30 avril 2010.

Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 26 mars 2010, a constaté l'acquisition définitive de 1 043 140 Actions Gratuites₂₀₀₇ et l'augmentation de capital correspondante, puis à l'occasion de sa réunion du 5 mai 2010 a constaté l'acquisition définitive de 6 860 Actions Gratuites₂₀₀₇ et l'augmentation de capital correspondante. Le montant total des Actions Gratuites₂₀₀₇ acquises de manière définitive s'élève donc à 1.050.000. Elles sont cessibles par les salariés depuis les 26 mars 2012 et 30 avril 2012.

3. Actions Gratuites₂₀₀₈

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 27 juin 2008, dans sa treizième résolution, a privé d'effet pour sa partie non utilisée, la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2007, sous sa dix-septième résolution.

La même Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 27 juin 2008 a, dans sa treizième résolution, décidé de déléguer au Directoire la faculté d'attribuer gratuitement au profit des membres du personnel salarié de la Société et dirigeants éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, 250 000 actions ordinaires, existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune (les « Actions Gratuites₂₀₀₈ »).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire, à l'occasion de sa réunion en date du 1er juillet 2008, a attribué 249 100 Actions Gratuites₂₀₀₈.

Les Actions Gratuites₂₀₀₈ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 1^{er} juillet 2012.

Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 3 juillet 2012, a constaté l'acquisition définitive de 249 100 Actions Gratuites₂₀₀₈ et l'augmentation de capital correspondante. Le montant total des Actions Gratuites₂₀₀₈ acquises de manière définitive s'élève donc à 249 100. Elles sont cessibles immédiatement depuis cette date.

4. Autres informations

- a) Actions qui, durant l'année 2015 et à raison des fonctions exercées dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce : Aucune.
- b) Actions attribuées gratuitement, durant l'année 2015, à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : Aucune.
- c) Actions qui, durant l'année 2015, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé : Aucune.
- d) Actions qui, durant l'année 2015, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au précédent alinéa (c) à l'ensemble des salariés bénéficiaires : Aucune
- e) Distribution d'actions gratuites dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) :

Le Directoire du 26 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée générale du 27 mars 2014 dans sa résolution n° 24, a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE. Pour les salariés ayant décidé de souscrire à cette augmentation de capital dans le PEE, la Société a abondé en actions attribuées à titre gratuit à hauteur de 300% du versement, dans les limites et conditions prévues par le Directoire.

Le Directoire du 4 mars 2015 a constaté la souscription par les salariés à l'augmentation de capital réservée les faisant bénéficier de l'abondement en actions par la Société. Ce dispositif a donné lieu à l'émission de 51 872 actions nouvelles investies dans le PEE et réparties entre 95 bénéficiaires, dont 38 904 actions attribuées à titre gratuit par la Société

Actions qui, durant l'année 2015 et à raison des fonctions exercées dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société dans le cadre du PEE et dans les conditions prévues par les articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce :

- Monsieur Hervé Brailly : 588 actions gratuites
- Monsieur Yannis Morel : 549 actions gratuites
- Monsieur Nicolai Wagtmann : 300 actions gratuites

Le Directoire